



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique energetique

Question écrite n° 2656

Texte de la question

M Jean Seitlinger expose a Mme le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge de la consommation, que, dans la reponse a la question ecrite no 525, posee par M Poudonson, il indique que la liberalisation de l'exercice de la publicite sur les produits energetiques n'a porte, dans un premier temps, que sur les hydrocarbures liquides et qu'elle exclut actuellement l'electricite et le gaz, « en raison notamment des problemes que les pointes de consommation peuvent provoquer ». Il lui demande si cette preoccupation, au demeurant legitime, n'aurait pas du conduire les pouvoirs publics a liberer d'abord la publicite en faveur de l'electricite et du gaz, dans la mesure ou la pointe de consommation redoutee aurait ete moins forte cet ete si elle avait ete provoquee par une campagne en faveur du chauffage electrique, que par celle, menee pendant la periode des vacances, incitant a consommer du carburant.

Texte de la réponse

Reponse. - Le retournement du contexte energetique intervenu du fait de la baisse des prix des produits petroliers amene naturellement un reexamen du systeme de controle de la publicite sur l'energie instaure a la suite du choc petrolier de 1973 et de la situation de penurie d'energie qui en etait resultee. Les pouvoirs publics sont en effet attaches a ce que les consommateurs beneficent de la situation actuelle d'offre abondante de produits energetiques grace a une large information sur les prix et les caracteristiques de toutes les energies disponibles. Cette preoccupation essentielle n'exclut pas cependant que soient pris en consideration les effets des differents usages de ces sources d'energie sur nos ressources et nos besoins energetiques. L'ensemble de ces elements a conduit a engager une liberalisation du dispositif de controle de la publicite. Ce processus est mene progressivement, la premiere etape ayant porte sur les carburants et les fiouls. Il est bien de la volonte des pouvoirs publics de le poursuivre.

Données clés

Auteur : [M. Seitlinger Jean](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2656

Rubrique : Energie

Ministère interrogé : consommation

Ministère attributaire : consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2552